



**COMPTE RENDU DE SÉANCE
du conseil municipal du 24 novembre 2021**

Séance du 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-quatre novembre à 19 h 05

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Maire.**

Présents :

Mmes, Mrs AGRAIN Christian, BONNEFOUX Nadège, BOSDECHER Nicole, BRUN-AUBERT Chantal, COFFY Valérie, DESSIMOND Jean Paul, ENJOLRAS Fernand, GAYTE Catherine, MAROKIAN David, MARTEL Franck, PALHIÈRE Jean Louis, RAMADIER Lionel, ROCHER Marielle SENTENAT Ginette, VALLADIER Georges, VIDIL Raymonde, VIGOUROUX Pauline

Absents ayant donné un pouvoir :

M. Fabrice CHABANEL à Mr Franck MARTEL, Mr Alex COFFY à Mr Jean-Paul VIGOUROUX

Absents excusés :

Mme Jacqueline ESQUIS, Mr Sébastien SAHUC, Mme Roselyse THERME

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Jean Louis PALHIÈRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 24 novembre 2021.

2. Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2021

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

3. Charte « Les Plus Beaux Villages de France »

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la charte qualité annexée à la présente délibération,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte ainsi que tous documents s'y réfèrent.**

L'approbation de la charte est votée à l'unanimité.

4. Commission communale Plus Beaux Villages de France bourg de Polignac : désignation des Vice-Présidents

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la désignation des deux Vice-Présidents de la commission et la composition des sous-commissions comme détaillée ci-dessus.**

La désignation est votée à l'unanimité.

5. Désignation des délégués « Les Plus Beaux Village de France »

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE Monsieur Franck MARTEL et Monsieur Georges VALLADIER délégués à l'association « Plus Beaux Villages de France »**

La désignation est votée à l'unanimité.

6. Adhésion à l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'adhésion à l'Association des Sites historiques Grimaldi de Monaco pour l'ensemble du mandat,**
- **INSCRIT au budget les crédits nécessaires au chapitre 65**

L'adhésion à l'association est votée à l'unanimité.

7. Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

DECIDE :

Article 1er :

La proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de gestion est acceptée.

Article 2 :

Le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure tout acte en découlant et à engager les frais s'y réfèrent.

Article 3 :

Le Maire a délégation pour résilier (si besoin est) la convention selon les conditions qu'elle renferme.

La convention est votée à l'unanimité.

8. Approbation du rapport annuel 2020 des services Eau et Assainissement et du rapport du délégataire de la station d'épuration de la Petite Mer

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le rapport annuel du DEA présenté ci-dessus.**

L'approbation du rapport est votée à l'unanimité.

9. Approbation du rapport de la CLECT du 30 septembre 2021 portant sur la gestion des eaux pluviales urbaines.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le rapport de la CLECT du 30 septembre 2021 comme présenté ci-dessus et placé en annexe**

L'approbation du rapport est votée à l'unanimité.

10. Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **SUPPRIME à compter du 1er août 2021 un poste rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.**

La suppression du poste est votée à l'unanimité.

11. Suppression d'un poste assistant de conservation principal de 2ème classe

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **SUPPRIME à compter du 1er septembre 2021 un poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe à temps non-complet de 30 heures.**

La suppression du poste est votée à l'unanimité.

12. Mise à jour du tableau des effectifs

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le tableau des effectifs au 1er septembre 2021 comme défini ci-dessus.**

La mise à jour est votée à l'unanimité.

13. Dissimulation du réseau éclairage public – Chourac

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence,**
- **CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,**
- **FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 4 099,06 €,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,**
- **INSCRIT à cet effet la somme de 4 099,06 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.**

La dissimulation est votée à l'unanimité.

14. Travaux d'extension éclairage public – Impasse de Champamet

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence,**
- **CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,**

- **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 1 345,15 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- **INSCRIT** à cet effet la somme de 1 345,15 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

L'extension est votée à l'unanimité.

15. Contribution financière pour l'emploi d'un éducateur sportif par l'entente foot Polignac Loudes St Paulien dénommée « Groupement Nord Velay ».

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AFFECTE** la somme de 1 500 € dans le cadre du soutien à l'emploi de l'éducateur breveté d'Etat qui sera versée à l'association Velay Football Club, après vérification du respect des engagements des autres partenaires du « Groupement Nord Velay »,
- **INSCRIT** ce montant au budget prévisionnel 2022.

La contribution est votée à l'unanimité.

16. Contribution financière pour l'emploi d'un éducateur sportif par le « TENNIS CLUB des Cinq Châteaux »

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AFFECTE** la somme de 505.77 € dans le cadre du soutien à l'emploi de l'éducateur sportif par l'association « TENNIS CLUB des Cinq Châteaux »,
- **INSCRIT** ce montant au budget prévisionnel 2022.

La contribution est votée à la majorité (une abstention).

17. Contribution financière pour l'emploi d'un éducateur sportif par les Arts Martiaux Polignac / Chaspuzac / Espaly-Saint-Marcel

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AFFECTE** la somme de 218.40 € dans le cadre du soutien à l'emploi de l'éducateur sportif par l'association « ARTS MARTIAUX Polignac / Chaspuzac / Espaly-Saint-Marcel »,
- **INSCRIT** ce montant au budget prévisionnel 2022.

La contribution est votée à l'unanimité

18. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ADMET en non-valeur les créances communales dont le détail figure en annexe**

L'admission en non-valeur est votée à l'unanimité.

19. Subventions 2021 versées aux associations : complément 2

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 823 € en faveur de l'association des anciens combattants de Polignac au titre de l'année 2021,**
- **DECIDE d'inscrire au budget primitif 2021 la dépense en résultant,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant**

La subvention est votée à l'unanimité.

20. Prise en charge du réseau d'aides spécialisées des élèves en difficultés : année 2020 / 2021

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des charges RASED de Chadrac,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en paiement la somme de 169.68 €.**

La prise en charge est votée à l'unanimité.

21. Animation repas des aînés 2021

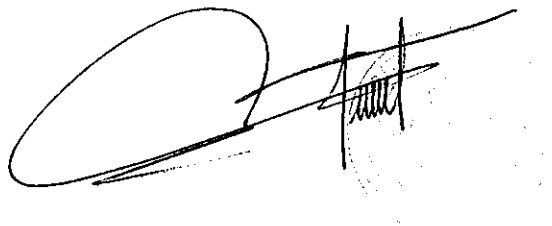
Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à approuver ce contrat,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et à mettre en paiement 400.00 €**

L'animation est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 03.

**Le Maire,
M. Jean-Paul VIGOUROUX.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul Vigouroux', is written over a faint circular stamp or seal. The signature is stylized and cursive.